Pau, le 18 juin 2026

PRÉVOYANCE

UN ACCORD OBTENU EN JOUANT LE MATCH JUSQU'AU COUP DE SIFFLET FINAL !

PREVOYANCE

Après plusieurs mois de négociations entre les syndicats et l'administration, **un accord sur la prévoyance va être signé.**

Cet accord n'est pas tombé du ciel.

Il est le résultat de nombreuses réunions, propositions, débats, revendications portées avec constance et **d'un rapport de force construit au fil des discussions.**

La CGT a pris toute sa part dans ce travail.

Nous y avons défendu l'objectif d'une meilleure protection des agents, avec une attention particulière portée **aux bas et moyens revenus.** À chaque étape, nous avons poussé pour obtenir **davantage**.

Lors de **l'ultime phase** des négociations, l**a CGT a proposé de maintenir encore un peu la pression afin d'obtenir un « effort » supplémentaire pour les agents.**

La CGT a tenté jusqu'au bout. Cette dernière demande n'a malheureusement pas été retenue.

Faut-il pour autant renoncer à **signer cet accord** ? NON.

Parce que les avancées obtenues sont significatives, parce qu'elles amélioreront la couverture prévoyance des agents.

La CGT signera donc cet accord !

Pour continuer à peser dans le suivi et les futures négos de ce Protocole d'accord.

En résumé :

✔️ La mobilisation et les négociations ont permis d'obtenir des avancées importantes.
✔️ La CGT y a contribué activement **du premier au dernier jour.**
✔️ La CGT signera cet accord dans l'intérêt des agents.

Et pour celles et ceux qui se demanderaient encore d'où viennent les avancées obtenues, disons simplement qu'en négociation, comme en sport collectif, **le plus difficile n'est pas de lever les bras à la fin du match… c'est de jouer toute la rencontre,** sans JAMAIS perdre de vue l'intérêt de celles et ceux que l'on REPRESENTE.

En négociation comme sur un terrain, certaines avancées se gagnent dans les arrêts de jeu.

Pour nous joindre : Syndicat-cgt@le64.fr - 06-03-21-65-04